

COMMUNE DE SAINT-BEAUZIRE

PUY DE DOME

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Adresse : Rue du Pont Neuf 63360 SAINT-BEAUZIRE

Tél : 04.73.33.92.59

MAIL : saint-beauzire.mairie@wanadoo.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles, elle doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A la clôture de l'exercice de 2018, le compte administratif du budget principal se solde par un excédent de 415 034.41 € se décomposant comme suit :

- ➔ Affectation à la section d'investissement : 95 079.07 € (équilibre budgétaire).
- ➔ Report à la section de fonctionnement au titre du budget 2019 : 319 955.34 €

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à : 1 387 663.55 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	CA 2018
011- Charges à caractère général	494 940.48 €
012 - Charges de Personnel	616 407.25 €
65 - Autres charges de gestion courante	159 438.59 €
66 - Charges financières	65 232.08 €
014 - Atténuation de produits	29 780.00 €
042 - Opérations d'ordre	21 865.15 €
TOTAL	1 387 663.55 €

Les charges de personnels sont supérieures de 29 646.35 € par rapport à celles de 2017, conséquence de la suppression des emplois aidés.

Les charges financières pour un montant de 65 232.08 € correspondent aux paiements des intérêts des emprunts.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à : 1 802 697.96 €. Soit 76 308 € de moins qu'en 2017, ceci s'expliquent pour le fait que les recettes 2017 incluait la vente d'un terrain pour un montant de 80 304 € ce qui explique cet écart.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	CA 2018
013 – Atténuations de charges	3 896.71 €
70 – Produits des services	118 675.98 €
73 – Impôts et taxes	1 077 086.93 €
74 – Dotations et participations	265 867.12 €
75 – Autres produits de gestion courante	52 973.41 €
76 – Produits financiers	4.05 €
77 – Produits exceptionnels	21 326.70 €
042 – Opérations d'ordre	16 963.13 €
002 – Résultat antérieur	245 903.93 €
TOTAL	1 802 697.96 €

Chapitre 73 : il concerne des recettes de natures différentes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale portant sur la taxe d'habitation et la taxe foncière pour un montant de 904 168 €, constituant ainsi 50 % des recettes de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le résultat d'investissement fait apparaître un déficit de 100 959.81 € compensé par le report d'une partie de l'excédent de fonctionnement afin de réaliser l'équilibre de ce budget.

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à : 338 503.96 €, dont 142 625.23 € de remboursement d'emprunts bancaires et 14 091.45 € de remboursement à l'EPF/SMAF, pour l'achat d'un bâtiment réalisé fin 2013.

Les principaux investissements de l'année 2018 hors remboursement du capital de la dette ont été les suivants :

- Achat d'une tondeuse pour le stade : 32 838.18 €
- Aménagement (goudron) du chemin de la Maison Rouge : 21 002.10 €
- Aménagement de la rue de la Malherbe (goudron) : 13 140.00 €
- Achat d'un jeux pour la cour de l'école (maternelle) : 12 720.00 €
- Achat de 2 tableaux blancs interactifs (école) : 8 928.00 €
- Réalisation d'une palissade de sécurité à l'entrée de l'école : 4 284.00 €
- Achat d'un abri bus (rue des Dômes) : 3 243.60 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à : 237 544.15 €.

N'est pas pris en compte la vente du poulailler CHALUT réalisée en décembre 2018 pour un montant de 85 000 € et dont le produit a été versé à la commune début 2019.

CONCLUSION

Le désendettement de la commune s'est poursuivi pour un montant de 156 716.68 € en 2018.

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2017 a permis une reprise en investissements.

En fin d'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 319 955.34 € contre 245 903.93 € à l'issue de l'exercice 2017, cela s'explique par le fait que la commune n'a pas remboursé à RLV le montant des transports dû au SMTC pour un montant évalué en début d'exercice à 72 500€.

Toutefois, le montant de cette contribution a été arrêté à 53 825.00 € pour 2018 et sera réparti sur les 5 prochaines années à partir du budget 2019.

Les comptes administratifs 2017 et 2018 sont quasiment identiques.

Le budget de fonctionnement de notre commune est stabilisé à hauteur de 1 800 000.00 €.

Le 06 Mars 2019

Le Maire,
Jean-Pierre HEBRARD

